



.J. de résolution  
ou annotation

## Municipalité de Lac-Simon

SÉANCE ORDINAIRE DU 4 AOÛT 2017

### PROCÈS-VERBAL

#### 1.

Séance ordinaire du Conseil de la Municipalité de Lac-Simon, tenue le **4 août 2017 à 20 heures** à la salle du conseil et à laquelle sont présents Mesdames les Conseillères et Messieurs les Conseillers :

Louise Houle Richard	Gilles Robillard	Odette Hébert
Chantal Crête	Michel Lavigne	Jean-François David

Formant quorum sous la présidence du maire, Monsieur Jacques Maillé.

Monsieur Jocelyn Robinson, directeur général/secrétaire-trésorier est présent.

Environ 15 personnes assistent à l'assemblée.

### OUVERTURE DE LA SÉANCE

Monsieur le maire, Jacques Maillé souhaite la bienvenue aux personnes présentes.

#### 1.1

##### **Adoption de l'ordre du jour.**

Il est proposé par madame la Conseillère Louise Houle Richard;

QUE ce conseil adopte l'ordre du jour tel que modifié;

**Ajouts : 4.1 Infolettre  
6.3 Suivi piste cyclable**

Note : Monsieur Jacques Maillé, Maire, demande le vote.

##### **Adoptée à l'unanimité**

#### 1.2

##### **Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 7 juillet 2017.**

Il est proposé par madame la Conseillère Louise Houle Richard;

QUE ce conseil adopte le procès-verbal de la séance ordinaire du 7 juillet 2017 tel que modifié.

Note : Monsieur Jacques Maillé, Maire, demande le vote.

##### **Adoptée à l'unanimité**

#### 1.3

##### **Adoption du règlement d'emprunt numéro 490-2017 pour la construction d'un Hôtel de Ville et d'une salle multifonctionnelle.**

Adoption du règlement numéro 490-2017 décrétant une dépense de 1 878 649 \$ et un emprunt de 1 878 649 \$ pour la construction d'un hôtel de ville comprenant une salle multifonctionnelle pouvant servir de salle communautaire pour en payer les coûts.

CONSIDÉRANT QUE l'édifice actuel ne correspond pas aux exigences du Code en bâtiment du Québec;

181-08-2017

182-08-2017

183-08-2017



No de résolution  
ou annotation

## Municipalité de Lac-Simon

SÉANCE ORDINAIRE DU 4 AOÛT 2017

CONSIDÉRANT QUE l'édifice ne répond pas aux exigences sur la sécurité dans les édifices publics;

CONSIDÉRANT QUE l'édifice est non conforme aux exigences de la CNESST;

CONSIDÉRANT QUE le bâtiment n'est pas adapté pour les usagers à mobilité réduite;

CONSIDÉRANT QUE la configuration des espaces à bureaux est non appropriée;

CONSIDÉRANT QUE les issues actuelles ne sont pas conformes;

CONSIDÉRANT QUE les niveaux de planchers sont différents et peu pratiques;

CONSIDÉRANT QUE l'espace actuel est insuffisant autant pour les fonctionnaires que pour les citoyens;

CONSIDÉRANT QUE l'avis de motion du présent règlement a été dûment donné lors de la séance du conseil tenue le 7 juillet 2017;

CONSIDÉRANT l'adoption du projet du règlement lors de la séance du conseil tenue le 7 juillet 2017;

CONSIDÉRANT QU'une copie du présent règlement a été remise aux membres du conseil au plus tard deux jours ouvrables avant la présente séance, que tous les membres présents déclarent avoir lu le règlement et qu'ils renoncent à la lecture;

Il est proposé par monsieur le Conseiller Michel Lavigne;

**ET RÉSOLU QUE LE CONSEIL DE LA MUNICIPALITÉ DE LAC-SIMON DÉCRÈTE CE QUI SUIT :**

### **ARTICLE 1. OBJET**

Le conseil est autorisé à réaliser la construction d'un immeuble qui aura pour fonction première d'abriter les services administratifs de la municipalité et qui comprendra une salle multifonctionnelle pouvant servir de salle du conseil et de salle communautaire tel qu'il appert de l'étude préparatoire et esquisse réalisée par la firme Bosses Design, en date du 7 octobre 2016, laquelle fait partie intégrante du présent règlement comme annexe « A » et totalise la somme de 1 878 649 \$.

### **ARTICLE 2. MONTANT DE LA DÉPENSE**

Le conseil est autorisé à dépenser une somme de 1 878 649 \$ pour les fins du présent règlement.

### **ARTICLE 3. AUTORISATION D'EMPRUNT**

Aux fins d'acquitter les dépenses prévues par le présent règlement, le conseil est autorisé à emprunter une somme de 1 878 649 \$ sur une période de 30 ans.



Je de résolution  
ou annotation

## Municipalité de Lac-Simon

SÉANCE ORDINAIRE DU 4 AOÛT 2017

### **ARTICLE 4. TAXATION**

Pour pourvoir aux dépenses engagées relativement aux intérêts et au remboursement en capital des échéances annuelles de l'emprunt, il est par le présent règlement imposé et il sera prélevé, annuellement, durant le terme de l'emprunt, sur tous les immeubles imposables situés sur le territoire de la municipalité, une taxe spéciale à un taux suffisant d'après leur valeur telle qu'elle apparaît au rôle d'évaluation en vigueur chaque année.

### **ARTICLE 5. AFFECTATION**

S'il advient que le montant d'une affectation autorisée par le présent règlement est plus élevé que le montant effectivement dépensé en rapport avec cette affectation, le conseil est autorisé à faire emploi de cet excédent pour payer toute autre dépense décrétée par le présent règlement et pour laquelle l'affectation s'avérerait insuffisante.


### **ARTICLE 6. RÉDUCTION DE L'EMPRUNT**

Le conseil affecte à la réduction de l'emprunt décrété par le présent règlement toute contribution ou subvention pouvant lui être versée pour le paiement d'une partie ou de la totalité de la dépense décrétée par le présent règlement. Le conseil affecte également, au paiement d'une partie ou de la totalité du service de dette, toute subvention payable sur plusieurs années. Le terme de remboursement de l'emprunt correspondant au montant de la subvention sera ajusté automatiquement à la période fixée pour le versement de la subvention.

### **ARTICLE 7. ENTRÉE EN VIGUEUR**

Le présent règlement entre en vigueur conformément à la loi.

  
Jacques Maillé  
Maire

  
Jocelyn Robison  
Directeur général et secrétaire-trésorier

AVIS DE MOTION :	7 juillet 2017
ADOPTION DU PROJET DU RÈGLEMENT :	7 juillet 2017
RÉSOLUTION NUMÉRO :	160-07-2017
ADOPTION DU RÈGLEMENT # 490-2017 :	4 août 2017
RÉSOLUTION NUMÉRO :	183-08-2017
AVIS AUX PERSONNES AYANT LE DROIT D'ÊTRE INSCRITES SUR LA LISTE RÉFÉRENDIAIRE :	16 août 2017
TENUE DU REGISTRE :	26 août 2017

Note : Monsieur Jacques Maillé, Maire, demande le vote.

POUR : 4

CONTRE : 3

Madame Odette Hébert, conseillère, enregistre sa dissidence.  
Madame Chantal Crête, conseillère, enregistre sa dissidence

**Adoptée à la majorité**



No de résolution  
ou annotation

## Municipalité de Lac-Simon

SÉANCE ORDINAIRE DU 4 AOÛT 2017

### 1.4

#### **Séance ordinaire du 1<sup>er</sup> septembre reportée au 8 septembre 2017.**

Le maire, monsieur Jacques Maillé informe les citoyens que la séance prévue du 1<sup>er</sup> septembre est reportée au 8 septembre 2017 puisque la municipalité de Lac-Simon reçoit les pompiers de Namur en Belgique la journée du 1<sup>er</sup> septembre 2017. Un avis public sera publié.

### 1.5

#### **Reconnaissance aux employés.**

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil désirent organiser une soirée de reconnaissance pour les employés municipaux le 9 décembre 2017;

CONSIDÉRANT QUE les conjoints (es) paient leur repas;

CONSIDÉRANT QUE tous les participants paient leurs consommations;

Il est proposé par monsieur le Conseiller Michel Lavigne;

ET RÉSOLU QUE le conseil autorise le directeur général et secrétaire-trésorier, monsieur Jocelyn Robinson à préparer une réception pour l'ensemble de l'équipe municipale à l'occasion d'une reconnaissance aux employés municipaux;

QUE les deniers requis au paiement des frais n'excédant pas 2,500 \$ plus taxes soient pris à même les disponibilités du poste budgétaire, « Réception et relation publique numéro 02-11000-493 ».

Note : Monsieur Jacques Maillé, Maire, demande le vote.

POUR : 4

CONTRE : 2

#### **Adoptée à la majorité**

c. c. Trésorerie  
Employés

### 2.

#### **DIRECTION GÉNÉRALE, GREFFE ET TRÉSORERIE**

### 2.1

#### **Adoption de la liste des chèques et des prélèvements du mois de juillet et des salaires pour la période du 25 juin au 22 juillet 2017.**

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu d'autoriser les paiements pour lesdites périodes;

Il est proposé par monsieur le Conseiller Gilles Robillard;

QUE la liste des chèques telle que déposée auprès des membres du conseil pour le mois de juillet totalisant la somme de **110 336,37 \$** portant les numéros de chèques **14300 à 14397** soit adoptée;

QUE la liste des prélèvements totalisant la somme de **133 034,15 \$** soit adoptée pour un montant total de chèques et de prélèvements de **243 370,52 \$**;

ET QUE la liste des salaires des employés pour la période du 25 juin au 22 juillet 2017, soit adoptée pour un montant total de **103 940,02 \$**;

QUE les salaires des élus du mois de juillet 2017 soient adoptés pour un montant de **7 663,21 \$**.

184-08-2017

185-08-2017



.J de résolution  
ou annotation

## Municipalité de Lac-Simon

SÉANCE ORDINAIRE DU 4 AOÛT 2017

Note : Monsieur Jacques Maillé, Maire, demande le vote.

POUR : 4


CONTRE : 2

### **Adoptée à la majorité**

c. c. Trésorerie

### **Engagements de crédits.**

Conformément aux dispositions du règlement numéro 412-2009, le directeur général et secrétaire-trésorier atteste que la municipalité dispose des crédits suffisants pour les fins auxquelles les dépenses sont faites.

  
Jocelyn Robinson  
Directeur général et secrétaire-trésorier

### **2.2**

#### **Dépôt des rapports administratifs.**

Les rapports mensuels des directeurs de services sont déposés aux membres du conseil pour analyse.

### **2.3**

#### **Dépôt de la correspondance.**

La correspondance du mois de juillet a été déposée aux membres du conseil.

### **3.**

#### **GESTION FINANCIÈRE ET RESSOURCES HUMAINES**

### **3.1**

**Aucun dossier à l'ordre du jour.**

### **4.**

#### **COMMUNICATIONS**

### **4.1**

#### **Infolettre.**

Madame Chantal Crête pose des questions sur le contenu de l'Infolettre et s'informe si elle l'a reçue.

### **5.**

#### **INCENDIES, SÉCURITÉ PUBLIQUE ET PREMIERS RÉPONDANTS**

### **5.1**

**Aucun dossier à l'ordre du jour.**

### **6.**

#### **TRAVAUX PUBLICS ET INFRASTRUCTURES**

### **6.1**

**Subvention – Station de lavage de bateaux.**

CONSIDÉRANT le programme de subvention « Accès aux plans d'eau pour la pêche récréative » du Ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs pour la mise en place d'une station de lavage de bateaux;

6-08-2017



No de résolution  
ou annotation

## Municipalité de Lac-Simon

SÉANCE ORDINAIRE DU 4 AOÛT 2017

CONSIDÉRANT QUE la municipalité de Lac-Simon peut obtenir une subvention de 75 % des coûts admissibles jusqu'à concurrence de 15 000 \$;

CONSIDÉRANT QUE l'emplacement du projet sera au 105, chemin du Parc de Lac-Simon;

CONSIDÉRANT QUE le projet comprendra notamment une laveuse à pression à jets, panneaux d'information, système de surveillance, éclairage, etc.;

CONSIDÉRANT QUE ce projet s'inscrit dans les mesures préventives afin d'éviter la propagation des espèces exotiques envahissantes entre différents plans d'eau;

CONSIDÉRANT QUE ce projet est une étape de plus à la sensibilisation des pêcheurs et des plaisanciers au nettoyage de leurs embarcations;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité a jusqu'au 18 août 2017 pour présenter un projet;

Il est proposé par monsieur le conseiller Gilles Robillard;

QUE ce conseil atteste qu'il a pris connaissance des conditions et exigences du programme;

QUE les renseignements fournis sont véridiques;

QUE la municipalité s'engage à respecter les lois et règlements en vigueur;

QUE ce conseil désigne monsieur Eric Bordeleau, Directeur en bâtiments, urbanisme et environnement à agir au nom de la municipalité pour ce projet.

Note : Monsieur Jacques Maillé, Maire, demande le vote.

### **Adoptée à l'unanimité**

c. c. Trésorerie

Eric Bordeleau, Directeur en bâtiments, urbanisme et environnement

Thierry Désormaux, Directeur des travaux publics

MFFP

### **6.2**

#### **Contrat de déneigement – MTQ.**

CONSIDÉRANT l'offre de contrat 850922961 reçue du Ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports pour l'exécution des travaux de déneigement, déglacage et fourniture des matériaux du chemin du Tour-du-Lac pour une longueur pondérée de 3,378 kilomètres au montant de 15 615,07 \$ pour une durée d'un an;

CONSIDÉRANT QUE cette offre de contrat inclut une clause de renouvellement pour deux années subséquentes;

Il est proposé par monsieur le Conseiller Gilles Robillard;

QUE le préambule fasse partie intégrante de la résolution;

QUE ce conseil autorise monsieur Jocelyn Robinson, directeur général et secrétaire-trésorier à signer le contrat 850922961 afin de donner suite à la présente résolution.

187-08-2017



No de résolution  
ou annotation

## Municipalité de Lac-Simon

SÉANCE ORDINAIRE DU 4 AOÛT 2017

Note : Monsieur Jacques Maillé, Maire, demande le vote.

### **Adoptée à l'unanimité**

c. c. Trésorerie

Thierry Désormaux, Directeur des travaux publics

MTMDET

### **6.3**

#### **Suivi piste cyclable**

Madame Odette Hébert s'informe du dossier de la piste cyclable. L'ingénieur de la MRC de Papineau ainsi que le MTQ travaille conjointement pour la préparation de la demande de soumission.

### **7.**

#### **URBANISME ET ENVIRONNEMENT**

### **7.1**

#### **Dépôt du compte rendu de la réunion du CCU du 11 juillet 2017.**

Le compte rendu de la réunion du 11 juillet 2017 du comité du CCU a été déposé pour analyse.

### **7.2**

#### **Dérogation mineure numéro 152 concernant la construction d'une toiture au-dessus d'une roulotte au 1060, 4e Rang Sud site 87, sur le lot 51-87 du rang 4 à Lac-Simon, dans la zone 10-H.**

Consultation publique sur cette demande, le maire, monsieur Jacques Maillé demande aux personnes présentes s'ils veulent intervenir sur cette demande de dérogation mineure;

Personne n'est intervenue;

Décision du conseil;

CONSIDÉRANT la demande telle que présentée et la recommandation du Comité Consultatif d'Urbanisme;

Il est proposé par madame la Conseillère Louise Houle Richard;

QUE les membres du conseil de la municipalité de Lac-Simon accordent la dérogation mineure numéro 152 concernant la construction d'une toiture au-dessus d'une roulotte au 1060, 4e Rang Sud site 87, sur le lot 51-87 du rang 4 à Lac-Simon, dans la zone 10-H.

La dérogation demandée a pour but de permettre la construction d'une toiture dans la marge avant à 3.1 mètres de la limite avant du lot. La norme pour l'implantation de toutes constructions en marge avant dans la zone 10-H est de 10 mètres.

Cette demande de dérogation mineure contrevient à l'article 244 alinéas 4 du règlement de zonage U-12.

Note : Monsieur Jacques Maillé, Maire, demande le vote.

POUR : 4

CONTRE : 2

### **Adoptée à la majorité**

c. c. Trésorerie

Monsieur Eric Bordeleau, directeur du service d'urbanisme

Propriétaire du lot 51-87 du rang 4

188-08-2017



No de résolution  
ou annotation  
**189-08-2017**

## Municipalité de Lac-Simon

SÉANCE ORDINAIRE DU 4 AOÛT 2017

### 7.3

#### **Formation d'un comité pour le projet minier Laloutre.**

CONSIDÉRANT QU'un projet minier du lac Laloutre est à l'étape d'exploration sur le territoire de la Municipalité de Lac-des-Plages et que selon les informations disponibles, les infrastructures principales nécessaires au projet seraient entièrement situées dans cette municipalité;

CONSIDÉRANT QUE les impacts potentiels appréhendés dans ce type de projet pourraient affecter les municipalités en aval, dont Duhamel et Lac-Simon, puisqu'elles pourraient se retrouver dans le même bassin versant que le projet;

CONSIDÉRANT le manque d'information quant au projet et de la zone d'étude, c'est-à-dire la zone comprenant des composantes physiques, biologiques et humaines qui sont susceptibles d'être affectées d'une manière ou d'une autre par le projet;

CONSIDÉRANT la rencontre d'information donnée le 22 juin 2017 à 18h30 à la salle communautaire de Duhamel par Monsieur Martin Pérusse, Biologiste de Biofilia;

CONSIDÉRANT QU'il est important de ne pas se positionner puisque n'ayant à ce moment aucun détail sur les caractéristiques du projet, outre qu'il s'agit d'un projet de mine de graphite et qu'un projet minier relève, règle générale, d'un grand niveau de complexité;

CONSIDÉRANT QUE les Municipalités de Lac-des-Plages, Lac-Simon et Duhamel pourraient s'organiser ensemble sous forme d'un comité sur l'acceptabilité sociale du projet minier *lac Laloutre* où chacune des municipalités sera représentée;

Il est proposé par madame la Conseillère Louise Houle Richard;

ET RÉSOLU de créer un comité sur l'acceptabilité sociale conjoint composé de fonctionnaires et d'élus représentant les Municipalités de Lac-des-Plages, Lac-Simon et Duhamel respectivement.

Note : Monsieur Jacques Maillé, Maire, demande le vote.

#### **Adoptée à l'unanimité**

c. c. Trésorerie

M. Jacques Maillé, Maire

M. Eric Bordeleau, Directeur en bâtiments, urbanisme et environnement

Municipalité de Duhamel

Municipalité de Lac-des-Plages

### 7.4

#### **Demande d'autorisation par le directeur en urbanisme et l'assistante en urbanisme de suivre le cours « Modifications au Règlement sur l'évacuation et le traitement des eaux usées des résidences isolées (Q-2, r.22) ».**

CONSIDÉRANT l'importance de la formation et les disponibilités budgétaires prévues;

CONSIDÉRANT les modifications au Règlement sur l'évacuation et le traitement des eaux usées des résidences isolées (Q-2, r.22) depuis avril 2017;

190-08-2017





... de résolution  
ou annotation

## Municipalité de Lac-Simon

SÉANCE ORDINAIRE DU 4 AOÛT 2017

Il est proposé par madame la Conseillère Louise Houle Richard;

ET RÉSOLU QUE ce conseil autorise la participation de monsieur Eric Bordeleau et madame Nathalie Gamet à la formation « Modifications au Règlement sur l'évacuation et le traitement des eaux usées des résidences isolées (Q-2, r.22) »;

QUE madame Nathalie Gamet participe à la formation du 7 novembre 2017 à St-Jérôme et monsieur Eric Bordeleau participe à la formation du 9 novembre 2017 à Gatineau et accepte une dépense pour les deux employés de 714 \$ plus les taxes pour les frais d'inscription ainsi que le remboursement des frais de déplacement selon la politique en vigueur.

Note : Monsieur Jacques Maillé, Maire, demande le vote.

### **Adoptée à l'unanimité**

c. c. Trésorerie

Monsieur Eric Bordeleau, directeur du service d'urbanisme

Madame Nathalie Gamet, assistante au directeur du service d'urbanisme

### **8.**

#### **COLLECTES ET DISPOSITIONS DES MATIÈRES RÉSIDUELLES**

#### **8.1**

**Aucun dossier à l'ordre du jour.**

### **9.**

#### **DÉVELOPPEMENT DURABLE ET ÉCONOMIQUE**

#### **9.1**

**Suivi du comité de développement durable et économique.**

Monsieur Jean-François David, conseiller, donne un compte rendu de la dernière réunion et du projet des mini-habitations.

### **10.**

#### **ÉVÈNEMENTS TOURISTIQUES, CULTURELS ET ACTIVITÉS PHYSIQUES**

#### **10.1**

**Suivi de la Corporation de Loisirs, de Culture et d'Arts et des activités prévues.**

Monsieur Michel Lavigne, conseiller donne un compte rendu de la Corporation de Loisirs, de Culture et d'Arts et des activités prévues.

### **11.**

#### **POLITIQUE FAMILIALE ET DES AÎNÉS**

#### **11.1**

**Programme MADA.**

Monsieur Jean-François David, conseiller, donne un compte rendu de l'évolution du dossier Programme MADA.

### **12.**

#### **DIVERS**

#### **12.1**

**Aucun dossier à l'ordre du jour.**



No de résolution  
ou annotation

## Municipalité de Lac-Simon

SÉANCE ORDINAIRE DU 4 AOÛT 2017

13.

### PÉRIODE DE QUESTIONS DES CITOYENS

Certains citoyens partagent des commentaires et posent des questions.

14.

### LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

191-08-2017

Levée de l'assemblée.


Il est proposé par madame la Conseillère Louise Houle Richard;

QUE la séance soit levée à 21 h 06.

Note : Monsieur Jacques Maillé, Maire, demande le vote.

**Adoptée à l'unanimité**

  
Jacques Maillé  
Maire

  
Jocelyn Robinson  
Directeur général et  
secrétaire-trésorier